



Compte rendu de la réunion du 13 février 2007 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille sept , le treize février, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de DINSAC sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 5 février 2007

Présents : MM.& Mmes SURUN, GUILLEMAILLE, NIVARD , BENOT , MASSART , PERROT, BLANC , MARTEL, FAURY, MARQUIS , PORTAL, BONNIN , DUBOIS-GACHET , DESBORDES, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT , BRAC .

Absents représentés : M ALLARD par M. EDELINÉ

Absents non représentés : M. DIOTON

M. Jean-Michel FAURY a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 20

Votants : 20

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2006. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Président présente aux membres du Conseil, Nathalie Longequeue, agent administratif employée au secrétariat de la Communauté de communes depuis un an, qui va être titularisée ce mois-ci.

Tarifs des activités jeunesse 2007

Le Conseil de communauté accepte à l'unanimité les tarifs suivants pour les activités jeunesse

ACTIVITE	Com.Com.	Hors Com.Com.
Camp ados hiver	175,00 € le séjour	360,00 €
Camp ados été	150,00 € le séjour	210,00 €
Les sorties « concert »	20,00 €	30,00 €
Les sorties « parc d'attraction »	20,00 €	30,00 €
Les sorties plein air et sportive	10,00 €	15,00 €
Transport piscine	5.00€	5.00€
Atelier loisirs	24,00 € le trimestre	34,00 € le trimestre
clsh	3,50 € la demi-journée 8€ la journée (avec repas) 10,00 € la sortie ou intervenant extérieur 14,00 € la journée avec sortie payante	5,00 € la demi journée 11€ la journée (avec repas) 13,00 € la sortie ou intervenant extérieur 17,00 € la journée avec

		sortie payante
Mini-camps enfants ou ados Eté	50€	70€
Mini- camps enfants ou ados Hiver	75€	90€

Projet d'acquisition de la Providence

Le Président rappelle que dans le contexte du projet de restructuration de l'école, la commune du Dorat envisage de récupérer les locaux actuellement occupés par la Communauté de communes : bureaux, RAM, et CLSH.

L'acquisition d'un bâtiment appartenant à la municipalité du Dorat pourrait résoudre ce problème de locaux et accueillir tous les services de la Comcom.

Le Président informe le Conseil que le bâtiment de La Providence a été estimé entre 80 000€ et 90 000€ par la commission communale du patrimoine. Une estimation a également été demandée au Service des Domaines.

Le Président communique au Conseil un dossier de première approche de faisabilité concernant ce projet, dossier établi par l'ADAC.

L'estimation prévisionnelle des travaux se monte à 234 450€ pour les travaux intérieurs.

JP Roy indique que les finances de la Communauté de communes doivent davantage servir à aider les petites communes.

JM Faury : Le projet lui paraît cher, trop important eu égard à la taille de la Communauté de communes.

Thierry Surun interroge sur les autres solutions qui pourraient être envisagées :

Location : Il n'y a pas la place à ARTEMIS, l'école actuelle du haut nécessitera des travaux et les locaux ne sont pas pratiques ou alors faut-il construire ?

JM Guillemaille indique que le loyer actuel est de plus de 9500€ par an et qu'en empruntant 200 000€, avec une annuité de 20 000€/an, au bout de 15 ans les travaux seraient amortis.

Thierry SURUN fait remarquer que chaque commune investit bien dans sa mairie, et que le projet d'avoir un bâtiment intercommunal en propriété et de regrouper dans le même secteur tous les services de la Com Com paraît cohérent pour l'avenir.

Dans un premier temps le Conseil de communauté autorise le Président à négocier le prix de vente avec la Mairie du Dorat.

Une deuxième réunion de visite est programmée, à laquelle assistera un représentant de l'ADAC de façon à avoir une idée plus précise des travaux à effectuer et d'autre part de déterminer la possibilité d'un phasage des travaux.

La réunion est prévue pour le 5 mars prochain.

Voirie

JM Guillemaille indique que René Mady doit transmettre prochainement les devis concernant la programmation 2007.

Il propose qu'à l'endroit où les fossés sont programmés, les communes puissent faire le dérasement.

Concernant la demande de point à temps sur la voirie communale, JM Guillemaille indique qu'il avait proposé aux communes que la Comcom garde la totalité de la subvention GRVC et fasse le Point à temps. Le Conseil l'avait refusé.

Pour revenir sur cette décision, il faudra en débattre à nouveau.

ZDE

Jm Guillemaille expose l'avancement du dossier.

Sur proposition de la Com Com, l'étude paysagère sera réalisée à l'échelle du Pays.

Les offres des paysagistes ont été analysées. Le paysagiste retenu est Pierre Blondiaux de Ronsenac en Charente.

En ce qui concerne l'étude « avifaune », il faut considérer de façon différente le secteur Nord et le Secteur Sud.

En effet, à la vue de la sensibilité paysagère et patrimoniale forte du secteur Sud, il est nécessaire et indispensable d'attendre les conclusions du paysagiste avant de mener de nouvelles études sur ce secteur.

En revanche pour le secteur Nord, les premières études « avifaune » peuvent être envisagées par la SEPOL .

Le Conseil de communauté donne son accord pour débiter les études analysant la migration pré-nuptiale des oiseaux migrateurs sur le nord du territoire.

Concernant le vent, le mât de mesure donne une estimation favorable pour le vent ($\approx 6\text{m/s}$ – importance moyenne mais régulière)

Halte Garderie

La construction du bâtiment avance. Il y a quelques problèmes sur le lot de maçonnerie (difficultés financières de l'entreprise) mais la chape est coulée et les autres entreprises ne sont pas retardées.

Services publics locaux

Le Président fait part d'un constat de délitement des services publics locaux (trésorerie, DDE, Gendarmerie, poste)

Thierry SURUN souhaite que les communes réagissent collectivement à cet état de fait.

On peut difficilement empêcher le service public d'évoluer, mais il faut avant tout le conserver.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Oradour Saint Genest

Le Président,
Thierry Surun